

25 janvier 2007

CECI VOUS CONCERNE... OU VOUS CONCERNERA BIENTÔT

Si un fonctionnaire perd son poste dans le Privé, il reste rémunéré, même sans affectation. Par contre si un enseignant sur l'échelle de rémunération de certifié est en perte d'heures, le rectorat lui laisse le choix entre le chômage ou un poste dans le public de délégué rectoral payé au tarif de débutant.

Le SYNEP CFE-CGC exige la garantie de salaire.

Malgré une majoration de 7%, un enseignant du privé a toujours une retraite substantiellement inférieure à celle d'un enseignant du public.

**A qualification et ancienneté égales,
le SYNEP CFE-CGC exige une retraite égale.**

Une enseignante en Bretagne a dû accepter un service sur 4 établissements pour avoir son temps plein : plus de 800 km par semaine alors qu'à deux pas de chez elle un fonctionnaire bloque un poste du privé.

Plusieurs lauréats de concours depuis 2002 n'ont toujours pas de poste pour obtenir leur titularisation alors que des fonctionnaires occupent les postes qui leur étaient indispensables pour valider leur concours.

**Pour leur affectation, en attente d'un statut équivalent
à celui de fonctionnaire,
le SYNEP CFE CGC exige que les enseignants du Privé
soient réellement prioritaires avant les fonctionnaires.**

En 2007 un fonctionnaire est électeur et éligible aux CCMA-CCMD pour s'exprimer sur la gestion de la carrière des enseignants du Privé, alors qu'il n'est pas concerné !!

**Le SYNEP CFE-CGC a demandé au Tribunal Administratif
le retrait des fonctionnaires des listes d'électeurs.**



Depuis la loi CENSI beaucoup d'enseignants ont perdu la prise en charge d'une partie de leur mutuelle, et donc la déduction fiscale de leurs cotisations.

Exemple d'impact de la loi CENSI :

Avant la loi CENSI		Après la loi CENSI	
Taux	Prestation décès	Taux	Prestation décès
1,95% du traitement soumis à charges sociales	540% du salaire brut annuel +170% par enfant à charge	1,25% (dont 0,20% à la charge de l'enseignant) du traitement brut	300% du salaire brut annuel +100% par enfant à charge

Le SYNEP exige le maintien des acquis sociaux.

Le ministère de l'Education Nationale supprime l'heure de première chaire, de laboratoire... qui contribuaient à la qualité de l'enseignement.

Le SYNEP CFE-CGC demande un accord de compensation avec les Directions de l'enseignement privé.

Le SYNEP CFE-CGC demande un vrai statut de l'enseignant dans l'enseignement privé.

**Votez
SYNEP CFE-CGC**